

Rapport annuel 1997-1998 sur l'état et les besoins de l'éducation

Panorama

En faisant de l'éducation à la citoyenneté le thème de son rapport annuel 1997-1998 sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil supérieur de l'éducation a voulu réfléchir sur la contribution du système éducatif dans la formation de futurs citoyens et citoyennes prêts à s'engager activement dans leur société. Pour assumer pleinement ce rôle, l'école doit elle-même vivre concrètement les valeurs, les droits, les responsabilités et la participation que véhiculent les contenus de cours.

Le rapport, rendu public en octobre 1998, propose plusieurs pistes de réflexion et d'action afin que le système éducatif québécois, du primaire à l'université, prenne en charge le mieux possible cette responsabilité. Rappelons que l'énoncé de politique de la ministre de l'Éducation, *L'École, tout un programme*, prévoit l'implantation prochaine de cours d'éducation à la citoyenneté au primaire et au secondaire.

Une responsabilité du système éducatif

Reconnaissant la complexité de la question dans un contexte de mondialisation des rapports entre États, le Conseil supérieur de l'éducation s'inscrit d'entrée de jeu dans la perspective d'une « nouvelle citoyenneté ». Il définit celle-ci à la fois comme la capacité de vivre ensemble dans une société démocratique, pluraliste et ouverte sur le monde et comme la capacité de construire ensemble une société juste et équitable, qui concilie le respect des particularismes et le partage de valeurs communes.

Éduquer à la citoyenneté, c'est donc éduquer à la démocratie, au pluralisme et à l'engagement collectif. Le Conseil signale toutefois quelques écueils qui pourraient détourner l'éducation à la citoyenneté de ses fins : s'en servir comme instrument d'endoctrinement à des fins politiques; ne la considérer que sous l'angle de la pluriethnicité; la réduire à sa dimension juridique ou à l'éducation civique; la confiner au primaire-secondaire; imposer le changement d'en haut sans y associer le milieu.

Orientations et moyens

C'est en combinant de manière cohérente la pertinence des contenus de formation, le recours à des approches pédagogiques appropriées et la mise en place d'un environnement scolaire qui renforce ce qui est enseigné en classe que l'éducation à la citoyenneté peut donner les résultats souhaités. Cette stratégie est essentielle à toutes les étapes de la scolarité, qu'il s'agisse de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'éducation des adultes. Le Conseil prône aussi une collaboration accrue entre le milieu éducatif et les groupes d'éducation populaire.

L'éducation à la citoyenneté demande, par ailleurs, la mise en place de certains moyens essentiels. Le Conseil souligne d'abord la nécessaire préparation du personnel scolaire, particulièrement du corps professoral. Il mentionne aussi la nécessité d'une évaluation appropriée aux objectifs que poursuit le projet d'éducation à la citoyenneté.

Comme le système éducatif ne peut prendre à lui seul l'entière responsabilité de la formation de citoyennes et citoyens engagés et responsables, il importe que l'éducation à la citoyenneté s'inscrive dans le développement d'une culture politique qui déborde les murs de l'école. Le Conseil invite donc les établissements scolaires à multiplier les collaborations avec d'autres organismes ou institutions qui ont aussi leur part à assumer.

Panorama • Volume 4, numéro 1 • Février 1999